

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2025

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 24 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LATIL Jessica donne pouvoir à BERTHALON Jérôme

Quorum : 7

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Monsieur Jérôme BERTHALON est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction. Le secrétaire de séance appelle les présents et donne lecture des pouvoirs.

Point n° 1 - Adhésion contrat d'assurances statutaires

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité l'adhésion au contrat d'assurances statutaires avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

Point n° 2 - Tarifs accès cascade de glace - saison 2025-2026

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité les tarifs d'accès à la cascade de glace - saison 2025-2026.

Point n° 3 - Projet d'acquisition du foncier du périmètre de protection immédiate des captages des Roures, de Mas des Rousses et de Malafouasse - demande d'ouverture d'une enquête parcellaire

Le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité l'ouverture de l'enquête parcellaire.

Point n° 4 - Décision Modificative n° 2 - Budget Eau Potable

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la décision modificative du budget eau Potable.

Point n° 5 - Décision Modificative n° 3 - Budget principal

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la décision modificative du budget principal

Point n° 6 - Convention de mandat - gestion du pôle nordique

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la convention de mandat avec Le Petit Ravito pour la gestion du pôle nordique.

Point n° 7 - Convention d'occupation du domaine public - pôle nordique

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la convention d'occupation avec le Petit Ravito.

Point n° 8 - Convention d'encadrement, d'enseignement et d'englacement de la cascade de glace

Le Conseil Municipal Valide 7 pour, 1 abstention (Monsieur André BOISSET) la convention avec Monsieur Jonathan JOLY.

Point n° 9 - Convention de prestation de services - cascade de glace

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la convention avec Monsieur Johan BROCHE

Point n° 10 - Tarifs communaux 2026

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité les tarifs communaux pour l'année 2026.

Point n° 11 - Tarifs de l'eau 2026

Le Conseil Municipal Valide 7 pour, 1 abstention (Monsieur André BOISSET) les tarifs de l'eau pour 2026.

Monsieur le Maire rappelle que cette augmentation est indispensable pour obtenir des financements pour la révision du schéma directeur d'eau potable, et à terme la pose des compteurs.

Point n° 12 - Subvention Ice Climbing 2026

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la subvention pour l'organisation de l'Ice Climbing 2026.

Monsieur André BOISSET suggère que l'association organise une réunion publique et ainsi essayer d'apporter des retombées économiques aux commerces locaux.

Point n° 13 - Modalités de prise en charge des frais de déplacement.

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité les modalités de prise en charge des frais de déplacement des agents de la commune.

Monsieur le Maire clôt la séance.

Le secrétaire de séance
BERTHALON Jérôme



Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.